



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le jeudi 20 février 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Paussac Saint Vivien sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 14 février 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup - Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat - Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis -Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Christophe Gontier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Denis Ferrand – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Frederic Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	14	Christine Berthé – Lisa Boyer – Monique Boineau-Serrano – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Gérard Caignard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Monique Boineau-Serrano à Murielle cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Dominique Caillou Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janailac Edwige Badel à Denis Ferrand

**DELIBERATION N° 2025 /01 (Code Nomenclature /885)****DATE : 20 FEVRIER 2025****RAPPORTEUR : Allain Tricoire****OBJET : Approbation du bilan mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-34 ;  
**Vu** le Code des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles R.4433-7 et R.4251-1 relatifs à l'obligation de production d'un rapport des 3 premières années d'exécution du PCAET et mis à disposition du public ;  
**Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.229-26, R.229-51 et suivants ;  
**Vu** les articles R.222-1 du Code de l'Environnement ;  
**Vu** le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.100-1, L.100-2 et L.100-4 ;  
**Vu** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires » ;  
**Vu** le décret n°2016-849 du 28 juin 2019 relatif au Plan Climat Air Énergie Territorial ;  
**Vu** la délibération du 23 mai 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ;  
**Vu** la délibération du 28 septembre 2017 approuvant la ventilation des coûts de réalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ;  
**Vu** la délibération du 12 juillet 2018 portant sur le lancement du diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ;  
**Vu** la délibération du 17 juillet 2019 validant les axes et objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ;  
**Vu** la délibération 4 février 2020 portant sur l'arrêt du projet du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ;  
**Vu** la délibération du 15 avril 2021 portant sur l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ;

### 1) Contexte et méthodologie de travail

Le PCAET est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire et vise à répondre aux enjeux nationaux en matière de réduction des GES et de consommation d'énergie (fossile) ainsi qu'à la nécessaire augmentation des EnR dans le mixte énergétique. Pour rappel, il a été approuvé par délibération le 15 avril 2021 en Conseil communautaire et se décline en 6 axes, 18 objectifs, 40 actions et 116 mesures.

Règlementairement, il doit être mis à jour tous les 6 ans et un bilan à mi-parcours de l'exécution soit au bout de 3 ans (2021-2023) doit être réalisé (L.224.34 du CGCT et R.229.51 du code de l'environnement). Ainsi, un travail de près d'un an a été produit en interne afin de mesurer les évolutions des variables et des indicateurs durant les 3 premières années, puis évaluer la démarche proposée et les résultats au regard des objectifs de départ.

Le bilan est composé d'un préambule, d'un mot des élus, d'une introduction, d'un rappel des chiffres clés du PCAET, du plan d'actions avec l'avancement global et de l'état d'avancement des sous-parties par axe. Il présente également un bilan du rôle du coordinateur, une projection de la continuité du PCAET et enfin une conclusion. En termes de méthode, le bilan à mi-parcours a été réalisé en interne et en partenariat avec le SDE24. Ainsi, chaque mesure a été évaluée afin de voir ce qui a été engagé, ce qui est en cours, ce qui a été fait et ce qui n'a pas encore été démarré. Il a mobilisé de nombreux acteurs : CCPR, communes, partenaires publics et privés. Aussi, les élus ont été interpellés à travers une enquête adressée aux 44 communes. Dans ce cadre, des outils de suivi ont été mis en place tel qu'un fichier Excel qui retrace l'entièreté des résultats et des avancées pour une numérisation futures des résultats par le SDE24 sur la plateforme nationale TETE (rendra visible auprès de tous les citoyens les actions déployées et les résultats du PCAET).

## 2) Résultats globaux

Le SDE24 a émis une analyse des tendances sur le territoire sur trois points entre 2015 et 2023 portant sur :

- Les consommations d'énergie ;
- Les émissions de GES ;
- Les EnR.

Complémentairement, il a produit de nouveaux objectifs en termes d'ambition d'avancement de la transition sur la CCPR en actualisant la trajectoire CCPR à horizon 2030 :

- L'atteinte de - 13 % de réduction des consommations d'énergie d'ici 2030 ;
- L'atteinte de - 28,84 ktCO<sub>2</sub>eq, soit une réduction de - 19 % des émissions GES d'ici 2030 ;
- L'atteinte du mix énergétique (dont bois particulier et photovoltaïque).

Quant à la CCPR, les résultats d'avancement du plan d'actions et des 116 mesures sont les suivants :

- 9 % des mesures sont terminées ;
- 52 % des mesures prévues sont en cours de réalisation ;
- 40 % des mesures ont leur réalisation à venir.

Ainsi, plus de 50 % du plan d'actions a été lancé ces 3 premières années comprenant les mesures en cours et terminées. Le bilan à mi-parcours est satisfaisant. L'ensemble des résultats par axe est inscrit dans le bilan mi-parcours, annexé à la présente délibération.

## 3) Priorisation des actions non réalisées pour les 3 prochaines années

Une dernière partie comprend le bilan : la collectivité doit prioriser les actions non mises en place à l'instant T :

- Prioriser les actions qui permettent d'atteindre les objectifs de baisse de 16 % environ en matière d'émissions de GES et de consommation d'énergie PCAET ;
- Prioriser les actions où la CCPR est en maîtrise directe et qui ne dépendent pas de plusieurs structures extérieures ;
- Prioriser les actions qui peuvent être financées (autofinancement et cofinancements).

Sur les mesures non engagées par axe, les propositions à approuver sont les suivantes :

- Axe 1 : Piloter et diffuser le PCAET
  - Définir un programme pluriannuel en ciblant chaque année une thématique prioritaire
  
- Axe 2 : Aménager durablement le territoire
  - Organiser des sessions d'informations et de sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux du DD (commentaire des élus : lors d'évènements intercommunaux tel que le Salon de l'Habitat et de la Rénovation)
  
- Axe 3 : Être une collectivité responsable
  - Diffuser de l'information sur les thématiques climat-air-énergie via des notes auprès des agents et des élus (commentaire des élus : sur des éléments factuels lié au déploiement des actions et via des canaux de communication plus porteurs qu'une note)
  
- Axe 4 : Accélérer la transition énergétique
  - Recenser les rendements des installations déjà en place pour argumenter en faveur du développement de cette filière ;
  - Réaliser une étude cartographique du potentiel géothermique de la CCPR (commentaire des élus : sensibiliser les parties prenantes au sujet et réaliser des études de faisabilité mais pas utile de faire une cartographique) ;
  - Avoir des moyens pour relais d'animation sur l'hydroélectricité, l'éolien et la géothermie (commentaire des élus : à appliquer notamment lors de l'organisation d'évènements intercommunaux tels que le Salon de l'Habitat et de la Rénovation) ;
  - Investir dans la mise en service / restauration de centrales (commentaire des élus : cibler le projet de turbine de la Maison de la Dronne uniquement) ;
  - Évaluer les potentiels / investissements liés à la mise en service de chaufferies / (mini) réseaux alimentés en bois-énergie
  - Études de potentiels et mise en service de centrale (commentaire des élus : prioritaire et ciblé sur les énergies utilisant l'énergie solaire).
  
- Axe 5 : Se déplacer autrement
  - Relais d'animation de la politique départementale et régionale (commentaire des élus : prioritaire mais à cibler sur les transports scolaires (bus)) ;
  - Promouvoir la prise en compte des déplacements doux dans les travaux de voirie et investir pour les liens physiques pour piétons et cycles entre les nouvelles zones urbanisées et les entités urbaines existantes, des projets de voies-vertes (commentaire des élus : à cibler uniquement pour le déploiement du plan de jalonnement du Schéma Directeur Cyclable) ;
  - Proposer un service de transport à la demande (commentaire des élus : cibler un public spécifique).

- Axe 6 : Vers un territoire résilient
  - Réaliser un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;
  - Assurer un débouché pour les jeunes agriculteurs via la commande publique (via le PAT) ;
  - Sensibiliser les habitants à l'importance de la ressource en eau (commentaire des élus : mobiliser le SMDE24 sur les thématiques suivantes : ressource en eau, traitement des eaux, etc.) ;
  - Intégrer les conclusions des études dans les différents documents d'urbanisme (commentaire des élus : conserver la philosophie de la mesure mais ne pas l'appliquer au sens explicite. Seulement avoir un regard attentif dans l'analyse de la faisabilité des projets) ;
  - Améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique sur les pollens, maladies vectorielles, espèces invasives (commentaire des élus : développer la sensibilisation auprès du grand public) ;
  - Planifier la destruction des nids de frelon avec les territoires voisins (commentaire des élus : développer la sensibilisation auprès du grand public lors d'évènements intercommunaux et coordonner un plan intercommunal de destruction du nuisible) ;
  - Accompagner les agriculteurs pour lutter contre l'ambrosie avec des méthodes respectueuses de l'environnement comme les couverts végétaux (commentaire des élus : développer la sensibilisation auprès du grand public) ;
  - Amorcer un travail pour lutter contre la mouche du brou (commentaire des élus : développer la sensibilisation auprès du grand public).

Il est demandé au conseil Communautaire d'approuver le bilan mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial de la CCPR et la stratégie de priorisation de mise en œuvre de ses actions des trois prochaines années.

Le conseil communautaire à l'unanimité valide :

- L'approbation du bilan mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial et la stratégie de mise en œuvre de priorisation de ses actions des trois prochaines années.

Yves MAHAUD

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour : 58**

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

Monsieur Yves Mahaud

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Périgord Ribéracois  
Didier Bazinet**

Signé électroniquement le 21/02/2025 à 14:10  
par Didier BAZINET

Publié le 06-03-2025

